



Je voudrai poursuivre ma banque suite à la dissolution du compte

Par **GARFIELD**, le **22/03/2012** à **09:17**

Bonjour,

Je voudrai savoir si je peux poursuivre ma banque car lors de ma procédure de divorce, mon époux a demandé la dissolution du compte joint, du jour au lendemain, je me suis retrouvée sans argent...

encore heureux, j'avais un compte personnel à la poste où je mettais mes chèques CESU pour payer les divers frais.

Que puis je faire?

Cordialement.

Par **emipoker**, le **02/04/2012** à **11:53**

Bonjour,

Dans le cadre d'un compte joint, il est en fait impossible de dissoudre le compte unilatéralement. Par contre, un cotitulaire peut parfaitement demander de suspendre celui-ci, et le compte joint se trouvera alors bloqué pour tous les cotitulaires. La banque dans ce cas ne fait donc que son devoir.

La procédure de divorce devrait décider de l'attribution des fonds restants.

Cordialement